

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SEANCE DU 07 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le sept mars à 19H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 février 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN-ZEIMET S, Mr GUICHARD R, Mr BOUVET A

Absent(s) : Mme AMARENCO S, Mr REYNAUD P, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DELIBERATION N° 08/2025

OBJET : TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA CHAUSSÉE ROUTE DU VILLARD – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉTAT

Madame la Maire informe les membres du Conseil que la route du Villard, très détériorée, doit faire l'objet de travaux de sécurisation de la chaussée avec mise en place de panneaux signalétique et sécurisation des écoulements d'eau, réfection de murs à certains endroits et reprise de la chaussée en mauvais état.

Le montant des travaux s'élève à 216 659.08 € HT correspondant à la totalité de la route.

La commune peut bénéficier d'une aide financière auprès de l'État avec une participation de 48.7% du prix HT. De plus la commune a sollicité une aide du Département 04 pour 1/3 de la route en 2023 d'un montant de 22 741.30 € et de 2/3 de la route en 2024 d'un montant de 25 355 € représentant au total 21.3% du prix HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'État nécessaire au financement de la sécurisation de la chaussée de la route du Villard avec mise en place de panneaux signalétiques et sécurisation des écoulements d'eau.
- **D'ADOPTER** le plan de financement suivant :

Coût total des travaux	216 659.08 euros
Subvention État 48.7 %	105 547.38 euros
- Subvention département 21.3% 46 113.98 euros
- Autofinancement 30% 64 997.72 euros
- **CERTIFIE** que les travaux n'ont pas commencé

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025
004-210400628-DE_008_2025-DE
A G E D I

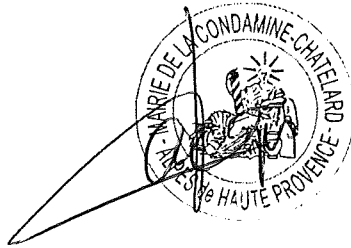
- D'AUTORISER Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE
PUBLIEE LE

La Maire
JACQUES Elisabeth.

Le Secrétaire de Séance
BOERI Clément



Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de reception de l'AR: 31/03/2025

004-210400628-DE_008_2025-DE
A G E D I